

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mars 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIÈRE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Marie MIGNOT pouvoir à Nicolas BALOT
 Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Laurent LAFAYE
 Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU

Étaient absents excusés :

Jean-Marie MIGNOT, Jean-Jacques MORLAY, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert ROUSSEAU

N°2024/D/019 - Objet : Affectation du résultat 2023 Budget lotissement La Biche 2

Monsieur Gaston CHASSAIN présente aux membres du Conseil municipal la démarche d'affectation du résultat 2023, pour le budget du lotissement de la Biche 2.

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE

2023

COLLECTIVITE : **LOT LA BICHE II**

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	347 534,92 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	25 107,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	86 377,14 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	143 468,14 €
RECETTES DE L'EXERCICE	42 465,08 €	RECETTES DE L'EXERCICE	143 468,24 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-43 912,06 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	0,10 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	303 622,86 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	25 107,10 €
<i>001 en recettes</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	TOTAL A AFFECTER	0,00 €
PRELEVEMENT A EFFECTUER	0,00 €	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)	25 107,10 €
sur la Section de Fonctionnement			
<small>Prélèvement effectif sur la SF article 106 du BP : 0€</small>			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reprendre ces résultats au budget primitif 2024 du budget annexe lotissement de la Biche 2.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 27 mars

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.